

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 11 novembre 2015

**SUJET : AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION
– MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES DE DÉTECTION INCENDIE - PROJET C-0901**

PROVENANCE : Direction des ressources financières
PERSONNE RESPONSABLE : M. Gilles Villeneuve, directeur adjoint
SECTEUR D'ACTIVITÉ : Logistique et approvisionnement

SOMMAIRE :

Le service de la planification construction doit faire la mise à niveau des systèmes de détection incendie de l'installation « Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal ».

Un appel d'offres public a été lancé sur le SEAO le 16 juin 2015. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 25 août 2015 à 14h00.

Trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

- ✓ S.I.L. Construction pour un montant de 2 090 414 \$, avant taxes
- ✓ Les Installations Électriques Pichette inc. pour un montant de 2 294 600 \$, avant taxes
- ✓ Lambert Somec inc. pour un montant de 2 376 631 \$, avant taxes

Le soumissionnaire « S.I.L. Construction » a été retenu pour effectuer les travaux et le système de détection incendie choisi par l'entrepreneur est celui de Chubb Edwards.

Conformément au projet de politique d'approvisionnement du CIUSSS de Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS CNMTL) qui sera soumis pour validation et approbation lors du premier comité de vérification du CA, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du conseil d'administration pour autoriser le président-directeur général à signer un contrat d'une valeur supérieure à un million de dollars.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

IMPACT FINANCIER :

La soumission déposée au montant de 2 090 414 \$, avant taxes, se détaille comme suit :

- Travaux de construction : 1 982 914 \$, avant taxes
- Contrat de service pour cinq (5) ans : 107 500 \$, avant taxes

Un contrat de services, qui se détaille comme suit, débutera à l'an deux, soit après l'année de garantie qui débutera après la fin des travaux.

- An 2 : 18 500 \$
- An 3 : 20 000 \$
- An 4 : 21 500 \$
- An 5 : 23 000 \$
- An 6 : 24 500 \$

Le financement des travaux de construction provient entièrement des enveloppes immobilières de maintien d'actifs.

Quant aux dépenses découlant du contrat de services, le nouveau contrat de services prévu à l'entente permettra des économies annuelles récurrentes compte tenu que la dépense annuelle de l'ancien contrat de services était de 59 800 \$.

Le délai de réalisation des travaux est de vingt-quatre (24) mois à partir du début du chantier.

PROJET DE RÉSOLUTION :

- | | |
|----------------|--|
| ATTENDU | que le Service de la planification construction doit faire la mise à niveau des systèmes de détection incendie de l'installation « Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal »; |
| ATTENDU | qu'un appel d'offres public a été lancé sur le SEAO le 16 juin 2015; |
| ATTENDU | que le soumissionnaire «S.I.L. Construction» a été retenu pour l'exécution des travaux, incluant le contrat de service pour cinq (5) ans, pour un montant total de 2 090 414 \$, avant taxes; |
| ATTENDU | que conformément à la politique d'approvisionnement A.F.-005, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du conseil d'administration pour autoriser le président-directeur général à signer un contrat d'une valeur supérieure à un million de dollars; |

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'autoriser Dr Pierre Gfeller à signer le contrat avec la compagnie S.I.L. Construction au montant de 2 090 414 \$, avant taxes, pour l'exécution de la mise à niveau des systèmes de détection incendie, incluant le contrat de services, pour l'installation « Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal ».